



ANNEXE 6 : ALGORITHME POUR LA PRISE EN CHARGE DES OBSTRUCTIONS MALIGNES DES VOIES AERIENNES CENTRALES

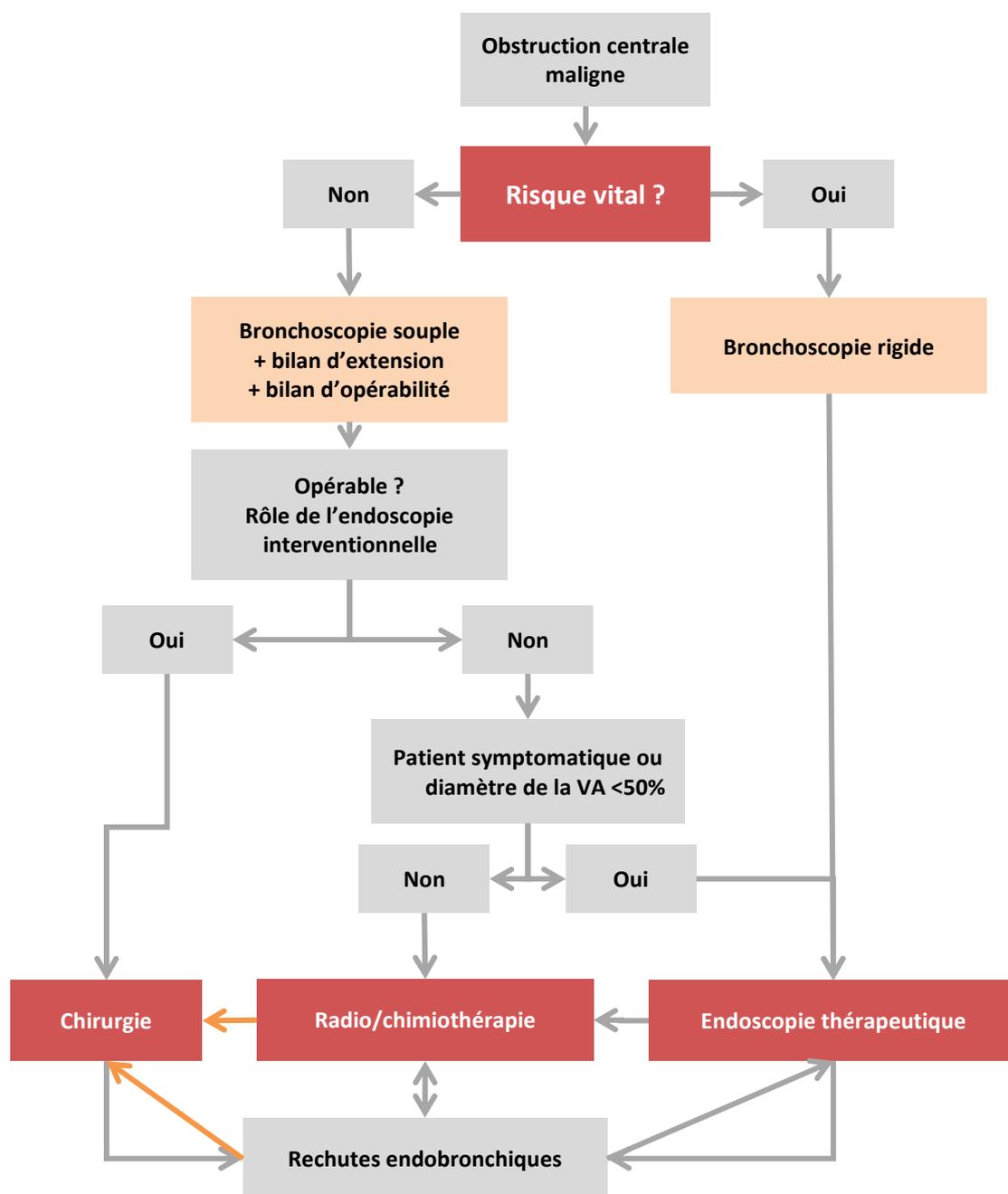


Figure 5 - Algorithme pour la prise en charge des obstructions malignes des voies aériennes centrales. Flèches orange : circonstances rares. VA : voie aérienne (Extrait de (150))